

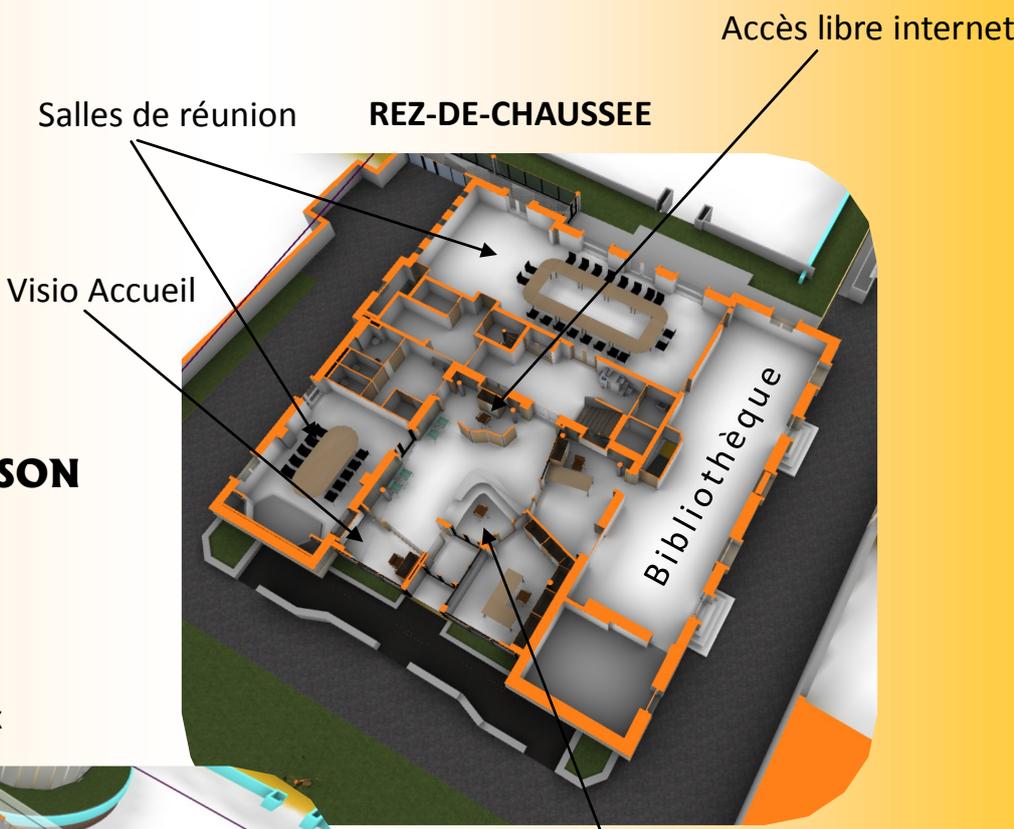
Marigny Initiatives

Le journal municipal de la commune de Marigny-Le-Lozon



AVANT-PROJET DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

1^{er} ETAGE : bureaux



Accueil de la M.S.A.P





Le mot du Maire...

Une étape supplémentaire a été franchie le 10 octobre dernier, avec l'approbation par les conseillers municipaux du projet de la **Maison de Services Au Public** (MSAP). Cet accueil très favorable de leur part me réjouit.

Parallèlement, la réflexion sur le **futur aménagement du bourg** se poursuit afin de définir les perspectives d'évolution de la commune à court et moyen termes, en tenant compte des projets à venir et des faiblesses constatées sur la commune dont :

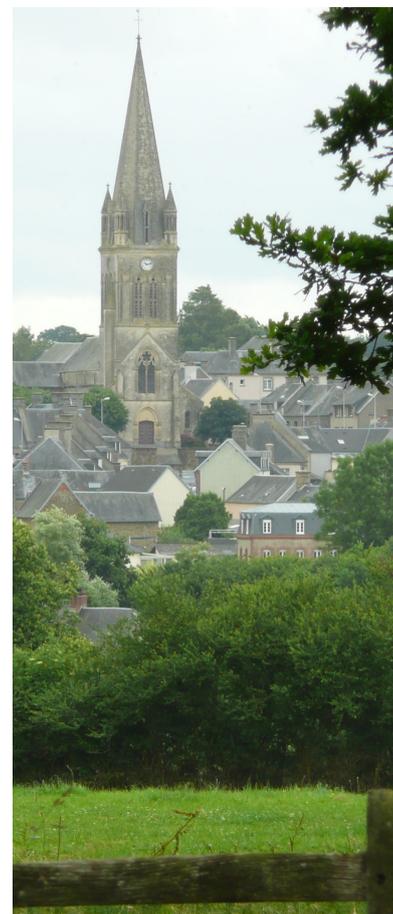
- les commerces de cœur de bourg contraints dans de petites surfaces parfois peu compatibles avec leur activité et formant un tissu de moins en moins dense et peu propice à l'animation.
- Une trame de voies de circulation laissant des espaces sans connexion, un stationnement des véhicules parfois anarchique, des cheminements doux (piétonniers) insuffisamment valorisés voire sécurisés.
- Le taux de vacance des logements en centre-bourg atteignant 8.8%, taux très élevé qui touche le bâti ancien et celui de la reconstruction. Il y a pénurie de petits logements. Là où il faudrait des petits logements de préférence en centre-bourg.

Lors de la réunion publique du 8 décembre je vous présenterai les pistes d'évolution envisagées pour redynamiser notre centre-bourg et améliorer votre cadre de vie.

Côté actualité, il est à noter, cette année encore, le **dynamisme de notre pôle scolaire** et le travail en commun des structures : l'école Julien Bodin, l'école Notre-Dame, l'IDRIS et le collège Jean Monnet.

Environ 800 jeunes étudient chaque jour à Marigny-le-Lozon... Je leur souhaite donc à tous et à leurs parents, ainsi qu'à leurs enseignants et au personnel communal qui travaille au sein des écoles, une bonne rentrée ! Mais également à toutes les **associations** qui ont repris leurs activités !

Fabrice LEMAZURIER.



Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 5
Vie pratique	6
Zoom rentrée scolaire	7 à 8
Urbanisme	9 à 10
Passé récent	11
Vie associative	12
Vie locale	13

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic, LE BUZULLIER Chantal.

Séance du 12 septembre 2017

Absents excusés : GENET Philippe, DOLOUE Cédric, HEUGUET Cédric, HEUVET David, LE BIHAN Stéphane.

Pouvoirs : GENET Philippe donnant pouvoir à TURGIS Pierre, DOLOUE Cédric donnant pouvoir à LESAGE Florence, HEUGUET Cédric donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par courrier en date du 14 août 2017 Madame LECOURTOIS Nicole qui faisait partie de la liste « Marigny au cœur » lors des dernières élections municipales, l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale pour des raisons professionnelles.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame LE BUZULLIER Chantal suivant immédiat sur la liste « Marigny au cœur », est installée en qualité de Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.



Chantal LE BUZULLIER

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)

Les Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) ont pour objectif de donner les moyens aux collectivités locales de financer les opérations de renforcement et de développement des réseaux électriques.

Pour les communes de plus de 2.000 habitants, la commune perçoit directement cette taxe, sauf si la commune décide par délibération de laisser cette perception au SDEM. Les anciennes communes de MARGIGNY et LOZON, le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche percevait directement ladite taxe.

La commune nouvelle de MARGIGNY-LE-LOZON ayant une

population totale supérieure à 2 000 habitants, il convient par conséquent de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de percevoir directement la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité ;
- Décide d'appliquer le coefficient multiplicateur applicable à la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8.50 à compter du 1er janvier 2018 ;
- Précise que ce coefficient s'applique à l'ensemble du territoire de Marigny-le-Lozon ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PLAN NUMERIQUE 2017 ECOLE JULIEN BODIN :

Choix du prestataire.

Suite à la consultation relative à l'achat de tablettes numériques et de matériel dans le cadre du plan numérique 2017 de l'école Julien Bodin, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante, à savoir celle d'ICM pour un montant HT de 6 394.00 €.

Pour mémoire une demande de subvention au titre de l'appel à projets « collège numérique et innovation pédagogique » a été sollicitée à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, par 1 abstention et 26 voix « pour », le conseil municipal retient l'offre d'ICM pour un montant de 6 394.00 € HT.

SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) mis en place dans le département de la Manche apporte une réponse adaptée aux familles qui éprouvent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement.

Il est demandé que l'engagement financier des collectivités et partenaires soit poursuivi en 2017 sur les mêmes modalités que les années précédentes sur la base de 0.70 € par habitant.

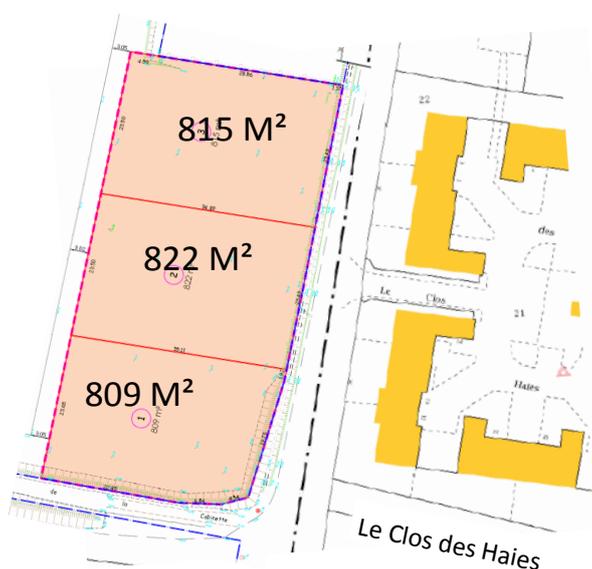
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'adhérer au Fonds de Solidarité pour le Logement, la participation financière étant de 1 861.30 €.

CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER RELATIF A L'AMENAGEMENT DE 3 PARCELLES ROUTE DE QUIBOU.

Monsieur Le Maire, présente le projet d'aménagement de 3 parcelles route de Quibou sur la parcelle AI 97 pour partie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis d'aménager relative à l'opération suivante : aménagement de 3 parcelles route de Quibou sur la parcelle AC 97 pour partie et à signer toutes pièces nécessaires en rapport avec cette demande.



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE MARIIGNY-LE-LOZON ET SAINT-LO AGGLO

Afin d'assurer le fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires, il convient d'accepter la mise à disposition de personnels communautaires au sein de la commune de Marigny-le-Lozon du 04 septembre 2017 au 06 juillet 2018.

Après en avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise à disposition de services entre la commune de Marigny-le-Lozon et Saint-lô et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.



Marion NOËL, directrice des TAP

Séance du 10 octobre 2017

Absents excusés : LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, MARTIN Fabienne, GUESDON Joël.

Absent : LE BIHAN Stéphane

Pouvoirs : LEGENDRE Martine donnant pouvoir à TAPSOBA Désiré, MARTIN Fabienne donnant pouvoir à HEBERT Magali.

PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Par délibération du 16 mai 2017 le conseil municipal a approuvé la création de la MSAP.

Madame Florence LEROUXEL, architecte, présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire de la future Maison des Services Au Public (MSAP) :



Le projet prévoit une répartition sur 2 niveaux :

Rez-de-chaussée :

- Accueil MSAP et espace dédié au numérique (borne d'accès libre à internet, une borne encadrée et le visio-relais)
- Bibliothèque
- Deux salles de réunion : (lieux d'échange d'information et de connaissances pour les différents partenaires, les associations locales et les chefs d'entreprises ; salle de mariage et de conseil municipal...) 1 bureau

Niveau 1 :

- 8 bureaux (dont celui du maire, des adjoints, de la secrétaire générale, du responsable des services techniques, des secrétaires, des permanences externes, du CDRP et autre partenaire)
- 1 salle de pause
- Local technique

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avant-projet sommaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide par 25 voix « pour » et 1 voix « contre » de valider l'avant-projet sommaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DE LA REHABILITATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DE LOZON

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire de la réhabilitation de la salle de convivialité de Lozon, élaboré par Monsieur Boscher, Architecte.

Le projet prévoit:

- La réhabilitation de la façade du bâtiment et redéfinition de l'accès à la salle par la réalisation d'un porche
- La mise aux normes PMR de la cuisine, des sanitaires et de la scène
- La création d'une terrasse extérieure
- Installation d'un nouveau système de chauffage et d'isolation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avant-projet sommaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide à l'unanimité de valider l'avant-projet sommaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.



Porche d'entrée qui reliera la mairie et la salle des fêtes.

CREATION DE POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS NON-COMPLET

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 3-4,
Vu le tableau des emplois, vu la réussite au concours d'agent de maîtrise de Madame Vaudry Marine,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise à temps non-complet (28h/35h) au service de la restauration scolaire,

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi agent de maîtrise à temps non-complet (28h/35h), à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter cette création de poste.



Marine VAUDRY,
Gestionnaire du restaurant scolaire

BIBLIOTHEQUE : frais de formation

Monsieur le maire rappelle que la formation des bénévoles de la bibliothèque est prise en charge par le conseil départemental. Les frais de déplacement et de restauration peuvent être pris en charge par la collectivité.

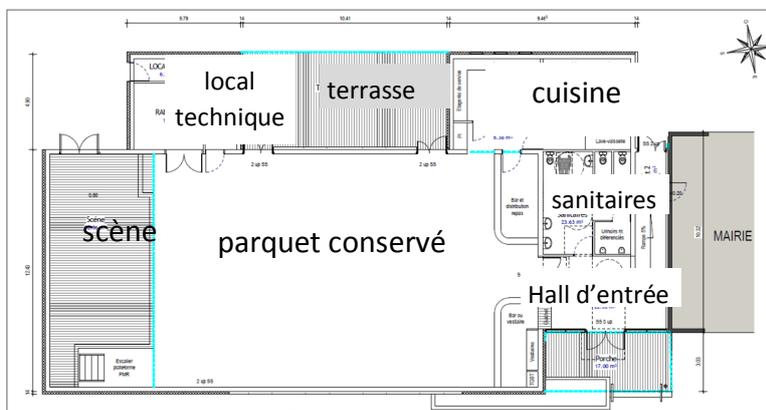
Monsieur le maire propose de rembourser les frais de restauration et de déplacement sur les bases suivantes :

- * restauration : forfait de 12 € par repas
- * déplacement : application du barème en vigueur pour les agents de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents.

CALENDRIER DES ELUS :

- **20 octobre 2017** à 14h : réunion sur l'aménagement du bourg
- **22 octobre 2017** : repas du fil d'Argent
- **10 novembre 2017** à 9h : accueil des correspondants allemands
- **11 novembre 2017** à 9h30 à Marigny et à 9h45 à Lozon : commémoration de l'armistice
- **4 novembre 2017** : repas des anciens à Lozon
- **14 novembre 2017** à 20h30 : prochaine réunion du conseil municipal.
- **18 novembre 2017** à 10h30 : inauguration de la salle multisports
- **8 décembre 2017** à 18h30 : réunion publique sur l'aménagement futur du bourg
- **19 décembre 2017** à 19h : réunion annuelle du personnel
- **6 janvier 2018** à 11h : vœux du maire délégué de Lozon
- **19 janvier 2018** à 20h30 : vœux du maire de Marigny



CONSEIL MUNICIPAL



Du 18 janvier au 17 février 2018



LE RECENSEMENT PAR INTERNET COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 **L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser**, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires, notamment un code d'accès et un mot de passe.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton :

- 3 Ils sont guidés **pour répondre au questionnaire**.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un **accusé de réception**. L'agent recenseur en est informé par SMS.

La mairie recrute 5 agents recenseurs

Qualités requises : disponibilité, capacité relationnelle, discrétion, être une personne ordonnée et méthodique dans le travail. Débutant accepté.

Adresser votre candidature à la mairie de Marigny-le-Lozon
(lettre de motivation et curriculum vitae)

FERMETURE DES SECRETARIATS DE MAIRIE

En raison des congés la mairie de Marigny sera fermée :

- le mardi 26 décembre après-midi et
- le vendredi 29 décembre après-midi

la mairie de Lozon sera fermée du 26 décembre au 5 janvier inclus.





Grâce au Visio-Accueil, les usagers peuvent actualiser leur dossier, signaler un changement de situation, s'informer sur leurs remboursements, leurs droits, recevoir des attestations, adresser ou recevoir en temps réel des formulaires, etc.

4 partenaires proposent leurs services :

- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- la Mutualité Sociale Agricole des Côtes Normandes (MSA)
- l'Agence retraite (CARSAT)

Comment se déroule une communication avec le téléconseiller ?

1. Installez-vous devant l'écran et sélectionnez le service auquel vous voulez faire appel
2. Rentez immédiatement en communication avec un conseiller

Aucun bouton : le Visio-Accueil est simplifié au maximum afin de le rendre le plus accessible possible.



Inscription sur les listes électorales

Afin de voter aux élections de 2018, vous devez vous inscrire **avant le 30 décembre 2017** en mairie avec les justificatifs suivants :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile



NOUVEAU A LA MAIRIE : ACCES LIBRE INTERNET

Un e-mail à envoyer ? Une information à chercher ? Un site à visiter ? Une panne de votre connexion ?

Venez surfer librement sur Internet grâce à la borne d'accès public installée dans le hall d'accueil de la mairie.



Accès de la borne aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Aide Chauffage

Comme les années précédentes, le CCAS a décidé de venir en aide aux personnes qui auraient des difficultés à faire face à leurs dépenses de chauffage. Si vous voulez bénéficier de cette aide vous voudrez bien venir compléter en mairie un dossier de demande d'aide

avant le 3 novembre 2017

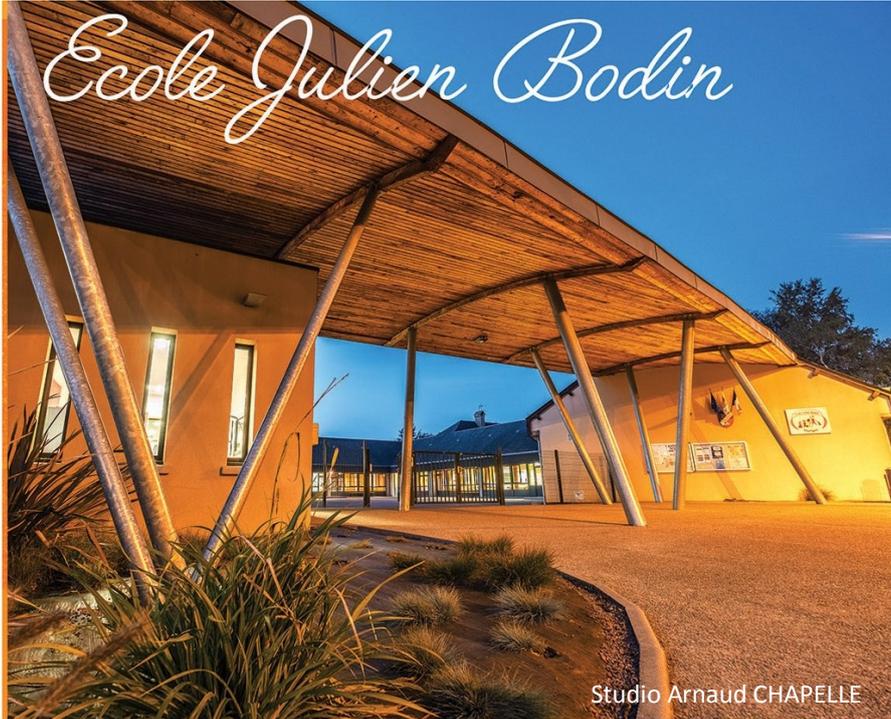
Les justificatifs de vos ressources à fournir sont :

- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Allocations diverses etc...
- Avis de non imposition 2017

ZOOM RENTREE SCOLAIRE

Maternelle - Élémentaire

École Julien Bodin



Studio Arnaud CHAPELLE

L'école en quelques chiffres :

L'école compte 365 élèves qui se répartissent comme suit :

- 109 élèves sur 4 classes et demie en maternelle
- 234 élèves sur 9 classes et demie en élémentaire
- 12 élèves en classe ULIS
- 10 élèves en classe externalisée de l'IDRIS



Pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions, l'école compte :

- 20 enseignants et 1 directeur,
- 4 ATSEM
- 4 AVS et 1 bibliothécaire
- 4 agents municipaux et 3 personnels de restauration
- 8 animateurs TAP et une directrice

Quelques projets parmi d'autres ...

- un voyage de 3 jours dans le nord de la France (bassin minier et 1ère guerre mondiale) pour les 55 CM2 avec le concours de l'APE
- la découverte du littoral pour les classes de cycle 2
- la participation au concours "porteur d'art" pour les CM1 et l'ULIS
- un projet sportif avec notre association USEP qui propose la découverte d'activités sportives le mercredi à ses 135 licenciés.

Jacques MARIE, directeur.

Rentrée à l'école Notre Dame

Pour cette rentrée 2017, les 4 classes de l'école Notre Dame accueillent 99 enfants de la PS au CM2.

Cette année, les maternelles et les CP ont démarré leurs activités avec la « production » du potager créé l'an dernier : carottes, potimarrons, citrouilles... Ils vont également travailler sur le « voyage autour du monde » et faire intervenir Monsieur Ya pour écrire et interpréter des chansons sur ce même thème.

Pour les CE et les CM, un travail autour du théâtre, entamé l'an dernier, se poursuit. Toutes les semaines, les élèves miment, jouent, inventent, interprètent des saynètes.

En CM, les élèves apprennent à jouer aux échecs : un jeu qui permet de développer de nombreuses compétences de façon ludique. Cette année, ce sera également l'occasion pour les CE et les CM de partir en classe découverte : une expérience mémorable pour les enfants !

Le sport est encore bien présent : judo pour les maternelles et CP, initiation au handball pour les GS au CM2, rugby pour les CE et CM, cross inter-écoles...

Renseignements : 02-33-55-49-94



Thomas VIGOT, directeur.

ZOOM RENTREE SCOLAIRE

La Rentrée scolaire septembre 2017 au collège Jean Monnet

Comme chaque année la rentrée s'est faite en 2 temps, Le lundi 4 septembre 2017 l'équipe éducative a accueilli les 71 élèves de 6ème pour leur première rentrée, journée consacrée à la découverte du collège au travers d'activités et d'un jeu de piste les amenant à se rendre dans tous les lieux à connaître !

Leurs parents sont partis rassurés après avoir partagé, dans le self, avec l'équipe d'encadrement et la nouvelle Conseillère Principale d'Éducation, Mme DESDOUETS Lydie, un café croissants/gâteaux d'accueil préparé par le chef cuisinier et son équipe.

Le lendemain, les 228 autres élèves les ont rejoints (83 5ème, 72 4ème, 65 3ème, 8 CLE2) et très vite les bons réflexes ont été retrouvés.

Cette année, les élèves de 6ème ont participé à un moment d'intégration local : activités de découverte de Marigny le Lozon (bourg, étang, ferme proche) et pour une classe participation aux Olympiades des EHPAD.

Les jeunes qui fréquentent le collège sont bien loin de l'image négative véhiculée par certains médias qui généralisent des cas extrêmes. C'est ainsi que la grande majorité d'entre-eux utilisent positivement les acquis précédents, qu'ils soient scolaires, associatifs ou familiaux ! Pour les quelques autres, l'équipe éducative ne lâche rien et rares sont les succès ! Il faut dire que l'offre pédagogique a de quoi séduire et pour prolonger les programmes nationaux le collège propose des projets locaux, régionaux et internationaux.

Ainsi cette année en fonction des niveaux sont au programme le théâtre, la découverte des métiers de la sécurité, des métiers de l'agriculture et la participation au forum des métiers, des visites de lycées avec, entre autre, des activités en langues anciennes, des concours sur la citoyenneté et des concours mathématiques, des interventions sur le harcèlement, les addictions (dont celles au numérique et ses dangers), la sexualité, la sécurité routière. Un projet sur l'audition avec les professionnels de la santé. Des sorties dans le cadre du projet développement durable et de l'alimentation respectueuse. Un projet sur la résistance est en préparation avec le Mémorial Cobra, un projet voile à Agon-Coutainville, les séjours linguistiques et culturels (Allemagne, Angleterre, Espagne)...

Le collège est un collège dynamique, où l'on se sent bien et on aime y revenir !

Ce fut le cas pour la remise des diplômes du diplôme national du brevet, du certificat de formation générale et de la certification en langue Allemande ce vendredi 13 octobre où la plupart des « anciens » se sont retrouvés et ont été félicités par l'équipe du collège et les élus qui comme chaque année étaient présents. Les discussions se sont prolongées une bonne partie de la soirée autour du pot servi à cette occasion !

Jean-Claude MARIVIN, principal.

6ème à l'étang en sortie intégration



Rentrée de l'IDRIS AAJD

Pour cette rentrée 2017, les effectifs de l'IDRIS AAJD sont complets. Nous accompagnons 60 enfants, adolescents et jeunes majeurs (35 sur le site de Marigny et 25 sur le site pré-professionnel d'Agneaux).

La notion d'inclusion va rester cette année au cœur de notre pratique professionnelle avec des partenaires comme la Mairie de Marigny, l'école primaire Julien Bodin, le collège Jean Monnet et Jacques Prévert à Coutances, des entreprises et des clubs sportifs de Marigny soucieux de défendre cette valeur. La pratique du sport partagée avec l'équipe pédagogique du collège de Marigny a œuvré dans ce sens. Cette notion d'inclusion, très importante pour nous, doit permettre à nos usagers de continuer de progresser en fonction de leurs besoins et de leurs envies. L'IDRIS AAJD se trouve totalement intégré à la commune de Marigny et nous pouvons tous nous féliciter de l'accueil que nous recevons.

Dans l'établissement, nous essayons d'apporter des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques individualisées et innovantes pour chacun des usagers. Pour cela, cette année, nous allons porter notre action sur le développement du numérique. Après le déploiement de tableau interactif sur les classes de l'unité d'enseignement, nous recherchons à mettre en places des applications sur tablettes pour notre public. Ces réponses doivent favoriser l'autonomie des jeunes dans leur vie de tous les jours.

Cédric LEGIGAN, directeur.



Vous souhaitez faire construire, effectuer des travaux pour votre maison

Voici quelques informations pratiques :

PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de MARIGNY est régie par un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

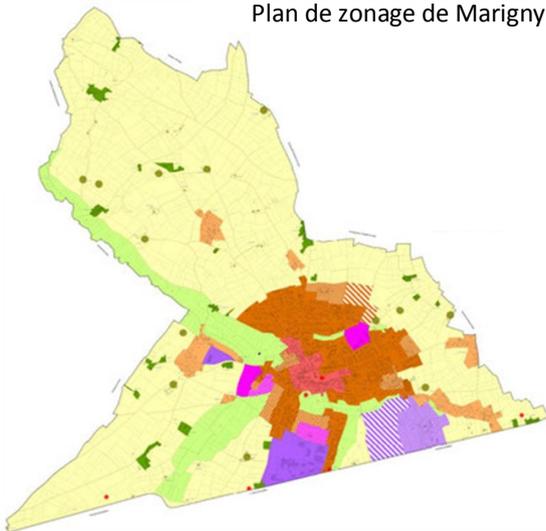
Ce document d'urbanisme permet au Maire de délivrer, au nom de la commune, des autorisations d'utilisation du sol (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...).

Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable

La commune déléguée de Lozon est régie par une carte communale



Plan de zonage de Marigny



Les règlements des zones du PLU sont consultables en mairie et sur le site internet

LES DELAIS D'INSTRUCTION

Opérations concernées	Délai d'instruction*
Déclaration préalable	1 mois
Permis de construire portant sur la construction d'une maison individuelle et/ou de bâtiments annexes	2 mois
Autres permis de construire	3 mois
Certificat d'urbanisme d'information	1 mois
Certificat d'urbanisme opérationnel	2 mois

* les délais sont modifiés si le projet se trouve dans le périmètre d'un monument historique.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Un permis de construire est obligatoire notamment dans les cas suivants :

Les travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m², et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante : les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Les règles du P.L.U sont différentes selon où est situé votre projet.

RECOURS OBLIGATOIRE À UN ARCHITECTE

Le recours à un architecte est obligatoire dès lors que l'emprise au sol ou la surface de plancher dépasse 150 m².

À noter : si le projet comprend un bâtiment ayant 2 destinations (agricole et habitation), le recours à un architecte dépend du seuil réservé à chaque destination.

Les demandes d'urbanisme sont à déposer en mairie. Après enregistrement, elles sont transmises à SAINT-LO AGGLO pour l'instruction

DECLARATION PREALABLE

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m².

Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située en zone urbaine du plan local d'urbanisme (PLU).



A SAVOIR : les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m² et au plus 40 m² nécessitent un permis de construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 150 m².

- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- édification d'une clôture
- construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle ou identique si elle est située dans les secteurs sauvegardés et zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager - aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.



CERTIFICAT D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et permet de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable. Il existe 2 types de certificat d'urbanisme.

Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation du projet.

Certificat d'urbanisme d'information

Il renseigne sur :

les règles d'urbanisme applicables au terrain (règles d'un plan local d'urbanisme, par exemple),

les limitations administratives au droit de propriété : servitudes d'utilité publique, droit de préemption, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique...

la liste des taxes et participations d'urbanisme : taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...

Certificat d'urbanisme opérationnel

En plus des informations données par le certificat d'information, il indique :

si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet, et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain.

N'hésitez pas à contacter la mairie qui reste disponible pour vous renseigner sur les différentes démarches à effectuer suivant votre projet.

PASSE RECENT

Comice agricole



Une centaine d'animaux a été présentée lors de la 114^{ème} édition du Comice Agricole du 24 août 2017.

Le concours était ouvert aux bovins de races normandes, prim holstein et autres. Une présentation de chevaux a également eu lieu.

Restauration, jeux gonflables, réalisations de maquettisme étaient au programme pour cette belle journée située auprès du Stade Yves Lemazurier.



La 36^{ème} édition du Duo Normand dédiée à Ian Bashford s'est déroulée sereinement et sous une météo plutôt clémente.

Comme chaque année, les bénévoles se sont beaucoup impliqués et tout cela dans la bonne humeur.

Anthony Delaplace et Pierre-Luc Périchon (Fortuneo-Oscaro) ont remporté, la 36e édition du Duo Normand. Ils succèdent au palmarès de l'épreuve chronométrée à Luke Durbridge et à Svein Tuft (Orica-Scott).

VIE ASSOCIATIVE

Les manifestations à venir.

Salle des fêtes de Lozon  Salle des fêtes Marigny 

Octobre 2017 :

Mercredi 25 octobre : loto organisé par Le Club de l'amitié de Marigny : ☎ 06.98.98.26.32 

Samedi 28 octobre : repas organisé par le comité des fêtes de Lozon : ☎ 02.14.16.50.53 

Novembre 2017 :

Jeudi 2 novembre : loto organisé par le tennis club de Marigny AS DES CŒURS ☎ 02.33.42.47.48 

Mercredi 8 novembre : concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ 06.42.84.30.10 

Vendredi 10 novembre : loto organisé par le club de foot ESMLV ☎ 02.33.55.85.11 02.33.42.47.48 

Samedi 11 novembre : loto organisé par le fil d'argent 

Dimanche 12 novembre : repas organisé par les anciens combattants de Lozon ☎ 07.89.53.08.47 

Dimanche 12 novembre : loto organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Notre Dame ☎ 06.98.98.26.32 

Mercredi 15 novembre : loto organisé par les anciens combattants de Marigny ☎ 06.98.98.26.32 

Samedi 18 novembre : repas organisé par l'A.C.C.M ☎ 02.33.55.13.58 

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017

COLLECTE DE SANG

A la salle des fêtes de Marigny Place Westport
Marigny de 15h30 à 19h00



Nouveau : la bibliothèque accepte
les coupons 

Sainte-Barbe et Sainte-Cécile

Comme tous les ans les SAPEURS POMPIERS fêteront leur Sainte-Barbe et Sainte-Cécile, accompagnés de la Lyre Marignaise

Le Samedi 2 décembre 2017

Nous invitons la population à venir nombreuse nous rejoindre pour les cérémonies .

(Les horaires seront indiqués ultérieurement sur le site internet de la mairie)

REPAS DANSANT AU PROFIT DU Téléthon

Samedi 9 décembre

organisé par l'association danses vacances
À la salle des fêtes place Westport de Marigny
Réservations au 06.80.13.38.90

MARCHE DE NOEL

Dimanche 10 Décembre 2017

Organisé par L'APE du Collège Jean Monnet
de 10h à 18h
à la salle des fêtes place Westport de Marigny
venue du **Père Noël** vers 11h et 16h.
Contact : 06 81 51 06 17

Réveillon de la Saint Sylvestre

Dimanche 31 décembre

organisé par le comité des fêtes de Marigny
À la salle des fêtes Place Westport de Marigny
à 20h30,
animation assurée par un DJ
repas gastronomique
boissons comprises, cotillons
réservation 06.60.79.45.09



Retrouvez tous les renseignements sur les associations sur le site internet de la mairie :
www.mairie-marigny.com dans la rubrique Les associations.

VIE LOCALE

Zoom sur un de nos commerçants

Duez Auto Legendre.

A l'entrée de Marigny, François Renaud Duez tient son garage de mécanique générale. Ancien chef d'atelier, installé depuis avril 2012, il a la passion des voitures atypiques.

Sur le parc, sont présentés des véhicules utilitaires, différentes voitures de sport et de nombreuses voitures de collection : Dauphine, Cadillac, Limousine, Chevrolet, Corvette et la plus rare AC Cobra 427 Shelby. (des journées d'expertise groupées sont organisées pour ces voitures).

Avec l'entretien courant des voitures, cette seconde activité est l'occasion d'échanger entre passionnés.

Nous souhaitons à Duez Auto Legendre (qui a d'ailleurs des projets d'agrandissement) une bonne continuation et la réussite de ses projets.



Contact : 5 zone d'activité la Chenee tél : 02.33.77.03.73

LES SERVICES DANS LA COMMUNE

Permanence de Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE

Conseillère Départementale : le mercredi de 9h15 à 10h15 SUR RDV
adele.hommet-lelievre@manche.fr **06.31.40.21.29**

GENDARMERIE St Jean De Daye **02.33.72.50.20**

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

TRESORERIE **02.33.55.15.10**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h.

LA POSTE **02.33.77.55.00**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
le samedi de 9h à 12h30.

BIBLIOTHEQUE **02.33.56.81.29**

Lundi 16h30 à 17h30, mercredi 10h30 à 12h et de 14h à 17h,
vendredi 16h30 à 17h30, samedi 10h30 à 12h.

MAISON DE RETRAITE **02.33.77.14.77**

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES **02.33.05.23.84**

Mardi et mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 13h45 à 18h30

MAISON DES JEUNES **02.33.72.23.98**

Mercredi de 13h30 à 18h et pendant les petites vacances scolaires.

C.L.I.C **02.33.06.04.71**

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

DECHETTERIE

Lundi 9h-12h 14h-18h, mercredi 14h-18h le jeudi 14h-18h
samedi 9h-12h 14h-18h.

ASSISTANTE SOCIALE **02.33.77.28.93**

Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois 9h30-11h30 (sur rdv)
à l'ancienne Communauté de Communes.

A.D.M.R **06.65.11.04.10**

Mercredi 10h-12h à l'ancienne Communauté de Communes.

SAUR **02.50.72.40.00**

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
le jeudi de 14h à 18h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Tél : 02.33.55.15.26 Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-marigny.com

La Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h et le vendredi de 16h30 à 18h30
Tél : 02.33.56.23.34

e-mail : mairie.lozon@wanadoo.fr